



DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT
NANCY
CANTON
NORD TOULOIS

EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal du 13 juin 2024

Le 13 juin 2024, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 7 juin 2024 et affichée à son lieu habituel en mairie le 7 juin 2024.

Etaient présent-e-s :

Mesdames Evelyne FRANK ; Catherine JUIN ; Laetitia ASCHBACHER ; Christine LODEWYCKX GRANGER ; Hélène MAXANT.
Messieurs Christophe CHILLET ; Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB et Gilles LAFLEUR.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s :

Monsieur Romuald HEILLIG ;
Madame Magali QUIRING ;
Monsieur Olivier DAVID ;
Monsieur René MATHIOT ;
Madame Anne RIVOAL ;
Monsieur Gilles PRETAT.

Absent-e-s non excusé-e-s :

Pouvoirs :

Madame Magali QUIRING à Madame Laetitia ASCHBACHER ;
Monsieur Romuald HEILLIG à Madame Hélène MAXANT ;
Monsieur Olivier DAVID à Monsieur Ludovic LEGGERI ;
Monsieur René MATHIOT à Monsieur Jean-Luc ERB ;
Madame Anne RIVOAL à Madame Catherine JUIN ;
Monsieur Gilles PRETAT à Madame Evelyne FRANK.

Présents : 9

Votants : 15

DELIBERATION N° 4

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

(Rapporteur : Madame Evelyne FRANK)

Sur proposition de la Commission affaires scolaires, jeunesse et culture, il est proposé la répartition suivante :

Association	Montant demandé	Proposition d'attribution
ACCA Chasse	300 €	150 €
JK Dance	400 €	200 €
Les quatre vents	700 €	300 €
Les saizerillons	400 €	200 €
SC Saizerais	1 500 €	0 €
MJC	1 500 €	500 €
Matt & Jay	1 750 €	0 €
LPO	100 €	100 €
Saiz'Unis	400 €	400 €
Anciens combattants	120 €	120 €
Pour un total de :	7 170 €	1 970 €

Il est également à préciser la mise à disposition aux frais de la Commune de toilettes mobiles pour le vide-greniers organisé par l'association Anim'mai pour un montant de 228 €.

Après délibération et à la majorité (1 contre, 1 abstention), le conseil municipal :

DE VALIDER la proposition de répartition des subventions aux associations de la Commission affaires scolaires, jeunesse et culture telle que présentée pour l'année 2024.

D'AUTORISER le Maire à signer tout document en rapport avec cette délibération.

Extrait du registre des délibération

Fait et délibéré à Saizerais, le 13 juin 2024

Le maire, Ludovic LEGGERI